



Saisie vente dun huissier

Par **bea0766**, le **30/03/2015 à 10:53**

Bonjour, j'ai reçu un message téléphonique samedi matin d'un huissier me signifiant qu'il serait lundi a ma porte pour exécuter une saisie vente. Je l'ai appelé ce matin en lui demandant un délai supplémentaire d'une semaine pour trouver les fonds (5500€). Ce fut un refus catégorique et j'ai jusqu'à 13h pour effectuer le règlement. Que dois je faire. Qui peut m'accorder un délai supplémentaire. Puis je déposer un dossier de surendettement où est ce trop tard?

Par **aguesseau**, le **30/03/2015 à 11:50**

bjr,navant de céder à sa demande, demandez-lui s'il dispose d'un titre exécutoire, jugement vous condamnant à payer.rnsans titre exécutoire, un huissier n'a aucun pouvoir coercitif contre vous et ne peut pas pratiquer de saisie.rncdt

Par **bea0766**, le **30/03/2015 à 12:09**

D'accord mais s'il a ce titre exécutoire, peut-il procéder a l'enlèvement de mes biens sur le champ où ais je un délais?